



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 22 octobre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

CE-2003-1470 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 15 OCTOBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 15 octobre 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-1471 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - 82 885,23 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - 521 663,11 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 40 - 5 861,80 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 35 - 324 024,35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 40 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 35 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	82 885,23 \$	6 au 10 octobre 2003
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	521 663,11 \$	6 au 10 octobre 2003
Liste des réquisitions numéro 40	Pièces de comptes à payer	5 861,80 \$	6 au 10 octobre 2003
Liste des embauches numéro 35	Embauches de personnel temporaire	324 024,35 \$	29 septembre au 3 octobre 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1472 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-40 - 314 611,14 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 OCTOBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-40 d'un montant total de 314 611,14 \$ pour la période du 2 au 8 octobre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1473 MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-1414

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger une erreur cléricale qui s'est glissée dans la résolution numéro CE-2003-1414 adoptée par ce comité lors de la séance du 8 octobre 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-1414 visant à remplacer au 1^{er}, au 3^{ème} et 5^{ème} paragraphes les mots «Centre local de développement économique » par « Société de diversification économique de l'Outaouais ».

Adoptée

CE-2003-1474 EXEMPTION DES COÛTS DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU ET LA SALLE DES FÊTES POUR UNE ACTIVITÉ LE 21 NOVEMBRE 2003 - FONDATION DES MALADIES DU COEUR - 1 450 \$

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur, section Outaouais organise une activité de levée de fonds le 21 novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande d'être exempté des coûts de location applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption des coûts de location de l'agora Gilles-Rocheleau et de la salle des Fêtes, à la Fondation des maladies du cœur, section Outaouais pour leur activité de levée de fonds du 21 novembre 2003. Cette exemption représente un montant de 1 450 \$.

Adoptée

CE-2003-1475 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-38 - 83 489,88 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-38 d'un montant total de 83 489,88 \$ pour la période du 30 septembre au 6 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1476 SOUMISSION 2003 SP 038 - LES CONSTRUCTIONS INFRABEC INC. - STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU LEAMY - SERVICE D'INGÉNIERIE - 727 340 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- 1- adjuge le contrat à la firme Les Constructions Infrabec Inc., 5020, rue Ambroise-Lafortune, Boisbriand, Québec, J7H 1S6, pour des travaux de stabilisation des berges du ruisseau Leamy, au montant de 727 340 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 9 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- 2- accepte les prix unitaires soumis incluant les taxes ci-après identifiés pour les ouvrages commandés en supplément ou en déduction, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 9 septembre 2003.

Prix unitaires pour ouvrages commandés en supplément ou en déduction

Poste	Description du travail	Prix unitaires (incluant les taxes)
12.0	Remblai granulaire sous le géotextile	17 \$/tonne
13.0	Déblai 1 ^{re} classe à disposer	25 \$/m ³
14.0	Déblai de matériaux secs de 2 ^e classe à disposer	35 \$/ m ³
15.0	Fourniture et pose de matelas gabions avec enrochement	201 \$/ m ³
16.0	Fourniture et pose de chlorure de calcium	2 \$/kg

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-27690-001-44619	702 047,98 \$	Travaux de stabilisation des berges ruisseau Leamy travaux stabilisation berges ruisseau Leamy
04-13493	25 292,02 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1477 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - DESSAU SOPRIN INC. - SURVEILLANCE DES TRAVAUX AVEC RÉSIDENCE - STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU LEAMY, PHASE 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- 1- retienne les services professionnels de la firme Dessau-Soprin inc. pour la surveillance avec résidence des travaux de stabilisation des berges du ruisseau Leamy (C-95-7 phase 2, R-2769);
- 2- accepte de verser, pour la réalisation du susdit mandat, des honoraires selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour des travaux de catégorie II, jusqu'à un montant maximum autorisé de 39 059,35 \$ incluant les taxes;
- 3- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour le paiement des susdits honoraires professionnels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-27690-003-44620	37 701,13 \$	Travaux de stabilisation des berges ruisseau Leamy honoraires professionnels
04-13493	1 358,22 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-27690-002	731,13 \$		Travaux de stabilisation des berges ruisseau Leamy // contingences
06-27690-003		731,13 \$	Travaux de stabilisation des berges ruisseau Leamy // honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1478* PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE - SOUS-VOLET 1.1 : RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT COMBINÉ DU BOULEVARD MONTCLAIR

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établissant les conditions des travaux et les coûts admissibles pour ce projet a été soumis par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à la Ville de Gatineau pour signature et acceptation de la proposition d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil la proposition d'aide financière soumise en date du 7 août 2003, par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.1, pour le projet suivant :

Description	Montant de l'aide financière
--------------------	-------------------------------------

Dossier numéro 500172 : Réhabilitation de l'égout combiné du boulevard Montclair	662 438 \$
--	------------

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente soumis par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1479* RÈGLEMENT NUMÉRO 143-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 419 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LES RUES DE L'ÉTÉ ET DE L'HIVER - PROJET LE PLATEAU, PHASE 15 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 143-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 419 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et compléter le revêtement bitumineux sur les rues de l'Été et de l'Hiver – Projet le Plateau, phase 15.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1480* RÈGLEMENT NUMÉRO 162-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 189 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET DES TROTTOIRS ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LES RUES DE L'ARC-EN-CIEL ET DU CRÉPUSCULE - PROJET LE PLATEAU, PHASES 22B ET 22C - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 162-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 189 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et des trottoirs et compléter le revêtement bitumineux sur les rues de l'Arc-en-Ciel et du Crépuscule – Projet Le Plateau, phases 22B et 22C.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1481* RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 171 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LES HAUTEURS, PHASE 7 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 168-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 171 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet les Hauteurs, phase 7.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1482* RÈGLEMENT NUMÉRO 169-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 139 600 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET MANOIR LAVIGNE, PHASE 6A-2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 169-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 139 600 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Manoir Lavigne, phase 6A-2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1483* RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 56 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET RÉSIDENTIEL SITUÉ AU NORD-EST DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-RENÉ EST ET LABROSSE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 170-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 56 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet résidentiel situé au nord-est de l'intersection des boulevards Saint-René est et Labrosse, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1484* CORRECTION DE TITRE DU LOT NUMÉRO 1 344 425 - PARTIE DE RUELLE À L'ARRIÈRE DU 550, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - AUTORISATION DE SIGNATURE MAIRE ET GREFFIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE la vente par la Ville de Gatineau d'une partie du lot numéro 4E-390, rang 5, Canton de Hull en date du 14 décembre 1967 n'a pas été reportée fidèlement et que le titre du lot numéro 1 344 425 nécessite une correction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de céder les droits que la Ville peut avoir dans l'immeuble connu aujourd'hui comme le lot numéro 1 344 425 avec la seule garantie de ses faits personnels.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1485* VENTE DU LOT 16D-24 ET DE LA PARCELLE 16D-P, RANG 5, CANTON DE HULL, SUR LA RUE AUGUSTE-MONDOUX DANS LE PARC INDUSTRIEL - SECTEUR D'AYLMER - 51 166 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau accepte de vendre les lots numéros 16D-24 et 16D-P, rang 5 (rue Auguste-Mondoux) à des fins d'expansion pour une entreprise commerciale déjà localisée dans le parc industriel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à Québec Inc 2413-2276 ou ses ayant droits les lots numéros 16D-24 et 16D-P partie, rang 5, le tout montré au plan numéro 5833-01, rue Auguste-Mondoux aux conditions ci-après :

- Prix de vente de 51 166 \$ soit 5,38 \$ / m² avec obligation de réaliser une construction de 1 444 m² soit 15 % du terrain vendu et aux conditions habituelles de l'offre d'achat et du contrat type de la Ville.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1486 ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 26A-13 PARTIE, RANG 5, CANTON DE TEMPLETON - MONTÉE ST-AMOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit procéder sans délai à l'élargissement de la Montée St-Amour et que l'acquisition du terrain lot numéro 26A-13 partie, rang 5, Canton de Templeton est requise;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est constitué d'une mince bande de terrain longeant la Montée St-Amour et est évalué pour fins de taxes à 100 \$ et apparaît comme propriété de 152455 Canada Ltée, compagnie inactive, dont les administrateurs sont introuvables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de mandater le conseiller juridique pour procéder sans délai aux démarches légales pour obtenir le titre de propriété du terrain partie du lot numéro 26A-13, rang 5, montré au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, minutes 3639.

Le Service d'ingénierie est autorisé à procéder aux travaux urgents dès que le dossier d'acquisition est entrepris par le conseiller juridique, le tout inclus au contrat de réfection de la Montée St-Amour (portion sud) déjà en marche.

Les frais reliés au mandat de services juridiques afin de procéder aux démarches légales visant à obtenir le titre de propriété du terrain partie du lot 26A-13, rang 5 sont évalués à 1 000 \$ et la valeur du terrain pour fins de taxes représente un montant de 100 \$.

Le conseiller juridique présentera au besoin toute résolution requise pour conclure ce dossier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-003-44621	1 100 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur de Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1487 SUBVENTION DE 175 \$ - ADOJEUNE INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Luc Labelle, 46, rue de la Drave, Gatineau, Québec, J8T 6M4, à titre de subvention pour l'organisation du spectacle L'Outaouais en scène.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1488 SUBVENTION DE 100 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne Pointe-Gatineau, filiale 58, à l'attention de monsieur Guy Villeneuve, 86, rue Champlain, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour la campagne du coquelicot et pour le dîner des vétérans qui aura lieu le 9 décembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	100 \$	Paul Morin – des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1489 SUBVENTION DE 375 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL - FONDATION CANADIENNE RÊVES D'ENFANTS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 375 \$ à la Fondation canadienne rêves d'enfants dans le cadre du spectacle le show du rêve qui aura lieu les 21 et 22 novembre 2003 :

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne rêves d'enfants, division de la région de la capitale nationale, à l'attention de madame Lynne Bouchard, 266, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 5J9.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-parc subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11406-671	25 \$		Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Fourniture de bureau
11406-972		25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1490 SUBVENTION DE 50 \$ - PAROISSE ST-ALOYSIUS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 50 \$ à la Paroisse St-Aloysius, dans le cadre de son bazar annuel pour aider les plus démunis le 25 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Paroisse St-Aloysius, 300, rue de l'Abbé-Murray, Gatineau, Québec, J8P 4Z4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1491 ACHAT DE CINQ COURONNES DE COQUELICOTS DANS LE CADRE DE LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR LE 11 NOVEMBRE 2003 - FILIALES 30, 33, 54, 58 ET 227 - 375 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat de cinq couronnes de coquelicots dans le cadre de la cérémonie du Jour du Souvenir le 11 novembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'attention de chacune des Légions Royales Canadiennes suivantes :

Filiale 30
Case postale 1514, station B
Gatineau, Québec, J8X 3Y5

Filiale 33
59, rue Bancroft
Gatineau, Québec, J9H 4N6

Filiale 54
176, rue Joseph
Gatineau, Québec, J8L 1G6

Filiale 58 – Pointe-Gatineau
86, rue de la Baie
Gatineau, Québec, J8T 3H7

Filiale Norris 227
231, boulevard Maloney
Case postale 84098
Gatineau, Québec, J8P 7R8

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-699	375 \$	Conseil municipal autres non durables

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1492 AUTORISER LE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL - TRAVAUX BUDGET 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le déplacement et les frais afférents des membres du conseil municipal dans le cadre des travaux du budget 2004 du 14 au 16 novembre 2003.

De plus, ce comité autorise le remboursement de leurs dépenses et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 « Conseil municipal », jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1493 SUBVENTION DE 6 500 \$ À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÉRABLIÈRE POUR L'ACHAT DES BUTS COMBINÉS FOOTBALL/SOCCER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire de l'Érablière relève de la Commission scolaire des Draveurs et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire de l'Érablière désire changer la vocation de son terrain sportif principal afin qu'il devienne un terrain sportif combiné pour le football et le soccer;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire de l'Érablière a fait demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer l'achat de buts combinés football/soccer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau par le biais du budget discrétionnaire du conseiller Simon Racine accepte de verser à l'école secondaire de l'Érablière un montant de 6 500 \$ devant servir à l'achat de buts combinés football/soccer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 6 500 \$ à l'école secondaire de l'Érablière à titre de subvention pour l'achat de buts combinés football/soccer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 6 500 \$ à l'ordre de l'école secondaire de l'Érablière à l'attention de monsieur Patrick Beaudoin, 500, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8V 1J6.

Ce comité mandate le directeur du Module des arts et de la culture pour préparer un protocole d'entente donnant suite à la présente résolution.

Le directeur du Module des arts et de la culture est autorisé à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71489-972	6 500 \$	Quartier 9 – Aménagements subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71489-692	6 500 \$		Quartier 9-aménagement // équip. non-capitalisable
71489-972		6 500 \$	Quartier 9 – Aménagement // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1494 SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE DE L'ESCALADE - ACHAT ET INSTALLATION D'UN JEU DE BALLON EXTÉRIEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1000 \$ à l'ordre de l'école de l'Escalade à l'attention de madame Sylvie Chénier, 605, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2V9 à titre de subvention pour l'achat et l'installation d'un jeu de ballon extérieur pour les élèves de l'école.

Ce comité mandate le directeur du Module des arts et de la culture pour préparer un protocole d'entente donnant suite à la présente résolution.

Le directeur du Module des arts et de la culture est autorisé à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	1 000 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1495 PARTICIPATION DU CONSEILLER LAWRENCE CANNON AU COLLOQUE PPP 2003 DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT - MONTRÉAL - 31 OCTOBRE 2003 - 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le conseiller Lawrence Cannon à participer au Colloque PPP 2003 organisé par l'Agence métropolitaine de transport qui se tiendra à Montréal le 31 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de l'Agence métropolitaine de transport à l'attention de madame Nathalie Grondin, 500 de la Place d'Armes, 25^e étage, Montréal, Québec, H2Y 2W2 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30013	500 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1496* APPROBATION DU PROJET NUMÉRO EMR-03-03 INTITULÉ "MODERNISATION DES SYSTÈMES DE POMPAGE (TOURAINÉ, ST-ÉTIENNE ET MITCHELL)" DU PROGRAMME TRIENNAL 2003 - 115 000 \$ DANS LE FONDS DE ROULEMENT SUR 3 ANS

CONSIDÉRANT QUE dans le programme triennal d'immobilisations 2003 de la Ville de Gatineau, le projet numéro EMR-03-03 intitulé « Modernisation des systèmes de pompage (Touraine, St-Étienne et Mitchell) » est financé par le fonds de roulement amorti sur 3 ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser au fonds de roulement un montant de 115 000 \$ afin de financer le projet numéro EMR-03-03 intitulé « Modernisation des systèmes de pompage (Touraine, St-Étienne et Mitchell) » inscrit dans le programme triennal d'immobilisations 2003 et également autorise, lorsque prêt, l'appel d'offres.

L'emprunt de 115 000 \$ au fonds de roulement est remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1497 PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN VÉZINA AU POSTE DE POMPIER AU COMBAT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Vézina a été nommé à l'essai pour une période de 6 mois, par la résolution numéro CE-2002-721, adoptée par le comité exécutif le 4 juin 2002 et a débuté ses fonctions le 29 mai 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Martin Vézina au poste de pompier au combat au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 29 novembre 2002.

Adoptée

CE-2003-1498 PERMANENCE DE MADAME LUCIE DESROSIERS AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - CAISSE À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Desrosiers a été promue à l'essai pour une période de 6 mois, par la résolution numéro CE-2002-1634, adoptée par le comité exécutif le 11 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 27 janvier 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Lucie Desrosiers au poste de commis administratif – caisse à la Cour municipale, Module des Services corporatifs et ce, rétroactivement au 27 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1499 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANIEL FAUBERT AU POSTE DE CHEF DE DIVISION AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE suite à la mutation à l'essai de monsieur Réjean Martineau au poste de chef de division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, le poste de chef de division au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Faubert occupe le poste de chef de division au Centre de Services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire par intérim et ce, depuis le 4 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Daniel Faubert au poste de chef de division au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Daniel Faubert est assujetti à une période d'essai de 12 mois.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Daniel Faubert sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 5, échelon 7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-115 – Hull - permis et gestion du développement – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1500 PROMOTION DE MONSIEUR PIERRE LAPORTE AU POSTE DE RESPONSABLE AUX BÂTIMENTS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE suite à la nomination à l'essai de madame Jovette Babin au poste de coordonnateur en urbanisme Centre de services de Buckingham au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, le poste de responsable aux bâtiments au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Jovette Babin occupe le poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Buckingham au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire par intérim et ce, depuis le 25 août 2003 et que monsieur Pierre Laporte remplace celle-ci, sur une base intérimaire, au poste de responsable aux bâtiments au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, depuis le 10 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable aux bâtiments au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Pierre Laporte, au poste de responsable aux bâtiments au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Pierre Laporte est assujéti à une période d'essai de 12 mois.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Pierre Laporte sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 03, échelon 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-115 – Hull - permis et gestion du développement, Réguliers/non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1501 NOMINATION DE MADAME JOVETTE BABIN AU POSTE DE COORDONNATEUR EN URBANISME AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Buckingham au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire suite à l'acceptation de la résolution numéro CM-2003-836 à la séance du conseil municipal du 8 juillet 2003 :

CONSIDÉRANT QUE madame Jovette Babin occupe le poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Buckingham, au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, par intérim et ce, depuis le 25 août 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai de madame Jovette Babin au poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Buckingham au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Jovette Babin est assujétié à une période d'essai de 12 mois.

Le salaire et les conditions de travail de madame Jovette Babin sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres, soit la classe 03, échelon 3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61250-115 – Buckingham – permis et gestion du développement - Réguliers/non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1502 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC MICHAUD AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - PERMIS D'AFFAIRES AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, poste numéro 146 au plan d'effectifs des cols blancs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Marc Michaud, au poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Marc Michaud est assujéti à une période d'essai de 9 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marc Michaud sera celui de la classe IX, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1503* RETRAITE DE MONSIEUR PAUL BELLEY, POLICIER AU SERVICE DE LA POLICE (SECTEUR DE HULL), MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1ER AVRIL 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Belley, policier au Service de la police - secteur de Hull, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Paul Belley aura complété 29 ans et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Paul Belley à compter du 1^{er} avril 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Paul Belley leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1504* RETRAITE DE MONSIEUR ANDRÉ ST-PIERRE, POLICIER AU SERVICE DE LA POLICE (SECTEUR DE GATINEAU), MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur André St-Pierre, policier au Service de la police - secteur de Gatineau, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} octobre 2003;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur André St-Pierre aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur André St-Pierre à compter du 1^{er} octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur André St-Pierre leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1505 MUTATION DE MADAME DIANE CÔTÉ AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - CAISSE AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SECTEUR FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – caisse au Centre de services d'Aylmer, secteur finances, poste numéro 69 au plan d'effectifs des cols blancs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Diane Côté au poste de commis administratif – caisse au Centre de services d'Aylmer, secteur finances.

Madame Diane Côté est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Diane Côté sera celui de la classe 4, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 – Centre de services d'Aylmer – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1506 PRÊT DE SERVICES DE MONSIEUR DAVID LECLERC, COORDONNATEUR EN URBANISME AU CABINET DU MAIRE À TITRE D'ADJOINT AU DIRECTEUR DU CABINET

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, à sa séance du 10 septembre 2003 par la résolution numéro CE-2003-1292, a accepté la nomination à l'essai de madame Josée Sabourin au poste d'adjoint au directeur au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du Cabinet du maire, pour des besoins d'efficience et d'efficacité, le Service d'urbanisme et le Service des ressources humaines sont unanimes à recommander le prêt de services de monsieur David Leclerc, coordonnateur en urbanisme, au poste d'adjoint au directeur du Cabinet au Cabinet du maire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le prêt de services de monsieur David Leclerc, coordonnateur en urbanisme, au poste d'adjoint au directeur du Cabinet au Cabinet du maire et ce, à compter du 27 octobre 2003.

Monsieur David Leclerc, pour la durée du prêt de services, bénéficie des conditions applicables à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. Le classement salarial classe IV, 5^e échelon sera applicable au début du prêt de services.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200-115 – Cabinet du maire – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1507* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE ADMINISTRATION ET FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Module de l'administration et des finances a déposé un rapport sur les modifications à apporter à la structure organisationnelle de sa direction;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées génèrent des économies annuelles de plus de 81 000 \$ pour le Module de l'administration et des finances;

CONSIDÉRANT QUE pour des besoins d'efficience et d'efficacité, il y a lieu de donner suite aux recommandations du directeur du Module de l'administration et des finances :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser les modifications ci-dessous à la structure organisationnelle du Module de l'administration et des finances :

1. Abolitions
 - Poste de directeur du Service des finances;
 - Poste de préposé technique de la division revenus;
 - Poste d'adjointe administrative du Module de l'administration et des finances.
2. Créations
 - Poste d'adjoint au directeur du Module de l'administration et des finances;
 - Poste de responsable de la fiscalité municipale.
3. Reclassification
 - Poste de responsable du budget, le cas échéant.
4. Nominations
 - Nommer comme assistants-trésorier le poste de chef de division planification financière et celui de chef de division comptabilité et paie.
5. Transferts
 - Transférer sous la supervision du chef de division comptabilité et paie le poste de technicien spécialisé-système;
 - Transférer sous la supervision du responsable du budget les postes de techniciens spécialisés-budget;
 - Transférer sous la supervision du chef de division – Approvisionnement les postes de secrétaires spécialisées.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Module de l'administration et des finances tel que soumis en annexe.

De plus, il est autorisé à procéder à l'évaluation des postes énumérés aux points 2, 3 et 4 en vertu de la politique salariale des cadres et y donner suite avec prise d'effet à partir de la date d'acceptation de la présente résolution par le conseil.

Les fonds à cette fins seront pris à même le poste budgétaire 13310-115 – Service des finances/non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1508 SOUSSION 2003 SP 237 - ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - MANDAT ARCHITECTE DE PAYSAGE ET DESIGN URBAIN POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT, TRONÇON 1

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille de sélection avec les critères d'évaluation suivants :

- Compréhension du mandat (15%) soit : défis et difficulté 9%, nature du projet 2%, services à rendre 2% et enjeux 2%;
- Approche (25%) soit : méthode 10%, échéancier 10% et communication et collaboration 5%;
- Ressources (30%) soit : équipe 10%, chargé de projet 15%, capacité de relève 3% et ressources matérielles 2%;
- Expérience du consultant (30%), soit : projets comparables 20%, assurance-qualité 5% et capacité d'innovation 5%;

De plus, ce comité nomme les membres proposés pour le comité de sélection soit :

- Un représentant de la Commission de la capitale nationale;
- Réjean Martineau et Anh Richez du Service d'urbanisme; si un remplacement est nécessaire il sera choisi dans la liste de membres potentiels en annexe A de la politique SF-2003-01;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances.

Adoptée

CE-2003-1509 SOUSSION 2003 SI 245 - ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT POUR L'ANALYSE ET L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - MONTANT APPROXIMATIF ENTRE 30 000 \$ ET 50 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation pour le mandat d'analyse et d'évaluation de la structure organisationnelle.

De plus, ce comité nomme les membres proposés pour le comité de sélection soit :

- Mark B. Laroche, directeur général, Direction générale;
- Marc Pageau, directeur, Ressources humaines;
- Michel Hervieux, directeur adjoint, Ressources humaines;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif